

« Un Sénat sous le signe de la modération, de l'équilibre et de la démocratie »

Institutions Le président du Sénat français, Gérard Larcher, a prononcé hier à la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph une conférence sur le thème : « Le Sénat et le système bicaméral en France ».

« Un Sénat pour quoi faire ? » C'était à l'origine le titre, provocateur, de la communication que le président du Sénat français, Gérard Larcher, en visite au Liban, devait prononcer à l'USJ à l'invitation de la faculté de droit et des sciences politiques.

Avec un titre plus « sage », « Le Sénat et le bicaméralisme en France », la conférence n'a pas déçu les attentes et a permis de faire le point sur une institution libanaise prévue dans l'accord de Taëf. L'exemple du bicaméralisme en France sera sans doute d'un grand secours, pour les Libanais, lorsqu'il sera question de passer aux actes.

La conférence s'est tenue devant une salle comble, en présence du Pr Ibrahim Najjar, ministre de la Justice, qui a prononcé le mot d'accueil, ainsi que des Prs René Chamussy, s.j., recteur de l'USJ, Fayez Hajje Chahine, doyen de la FDSP, et Antoine Khair, premier président honoraire de la Cour de cassation et membre du Conseil constitutionnel.

Dans son allocution d'ouverture, le Pr Chamussy a affirmé : « Il ne me revient pas, Monsieur le Président, d'anticiper sur vos propos concernant le bicaméralisme. Mais nous savons tous ici que l'évocation de cette thématique est essentielle à qui veut réfléchir sur le bon fonctionnement d'une démocratie. On peut être pour, on peut être contre ; on peut l'envisager comme de Gaulle, qui

voulait noyer le Sénat dans le Conseil économique et social ou comme, plus récemment, M. Jospin qui vitupérait contre cette "anomalie". On ne peut échapper à ce questionnement. Au Liban, on a parlé du Sénat. On en parle aujourd'hui grâce à vous, et j'espère que ceux qui vous écoutent seront à même de poursuivre cette réflexion. »

Puis René Chamussy a indirectement rendu hommage au président Larcher en affirmant que le Sénat français « est comme un signe de ce que peut être une République qui sait donner la parole à toutes les élites du pays ».

De son côté, le Pr Antoine Khair s'est dit certain que Gérard Larcher saura mener le public et les étudiants « dans les méandres de ce bicaméralisme français où le Sénat occupe, depuis la constitution de l'an VIII au moins, une place de choix, qui a parfois connu des jours moins glorieux mais qui a résisté quand même à l'épreuve du temps grâce à des présidents comme lui ».

Sous le signe de la modération

Dans son intervention, le président du Sénat français a placé « ce système d'organisation politique qu'est le Sénat sous le signe de la modération, de l'équilibre et de la démocratie ».

Selon lui, « le bicaméralisme fut une réponse à la Terreur, et son objectif aujourd'hui est de modérer l'action de l'Assemblée nationale qui est élue

au suffrage universel direct, en soumettant toutes ses décisions à l'examen d'une seconde Chambre, le Sénat ».

« Le bicaméralisme, a rappelé le président Larcher, a vu d'abord le jour en Angleterre et est le fruit d'une longue évolution historique qui date du temps des Romains. Il fut

introduit en France en 1795, et reste jusqu'à nos jours, là où il est adopté, un signe de démocratie. »

Pour Gérard Larcher, « le Sénat doit jouir d'une large autonomie. Il n'est pas soumis au pouvoir de dissolution du président de la République et peut s'adapter à des formes

différentes de débats à l'abri des contraintes temporelles et pulsionnelles ».

En ce qui concerne l'accord de Taëf qui prévoit l'introduction au Liban d'une certaine forme de Sénat, M. Larcher a insisté sur le seul rôle des Libanais dans l'adoption ou pas d'une seconde Chambre.